

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/02/19

Dossier complet le :

19/02/19

N° d'enregistrement :

F01119P0041

1. Intitulé du projet

Réalisation de voies de circulation douces entre les différentes communes de la Communauté de communes des Portes Briardes Entre Villes et Forêts

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes des Portes Briardes Entre Villes et Forêts

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. le Président Jean-François ONETO

RCS / SIRET

2 0 0 0 2 3 1 2 5 0 0 0 1 2

Forme juridique

Communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6 : Infrastructures routières c : Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km	Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km : 13,7 km dans le cadre du projet Examen au cas par cas

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé sur le territoire de la communauté de communes des Portes Briardes Entre Villes et Forêts, au sud-est de Paris. Il consiste en la création de plusieurs liaisons douces entre les différentes communes de la communauté de communes. Elles n'impliquent pas la création d'une nouvelle trame viaire mais sont réalisées en bordure de chaussées déjà existantes. Elles sont conçues de façon à s'intégrer dans la trame de liaisons douces existantes ou en projet (et portées par d'autres collectivités locales).

La construction de ces liaisons douces induit la démolition d'accotements, de fossés. Les ouvrages démolis sont décalés et/ou réaménagés. De manière ponctuelle et en bordure directe de la chaussée les végétations sont défrichées (tout défrichage d'espaces boisés classés est évité conformément aux PLU des communes traversées).

Une première phase concernera les liaisons entre les communes de Servon et Lésigny, Lésigny et Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers et Tournan en Brie, soit 7,3 km de voies douces (2019-2020). Une deuxième phase, réalisée ultérieurement, reliera la commune d'Ozolr-la-Ferrière aux communes de Lésigny, Gretz-Armainvilliers et Roissy en Brie, soit 6,4 km de voies douces.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de ce projet entre dans le cadre du projet de territoire de la communauté de communes des Portes Briardes Entre Villes et Forêts.

Cette opération a pour objectif de relier les différentes communes du territoire par des voies de circulation douces, constituant un mode de circulation sécurisé et accessible, ouvert à tous les moyens de déplacement non motorisés. Elle permet de relier les ouvrages existants afin de former un réseau plus cohérent.

Ces voies concernent une grande variété de personnes puisqu'elles s'adressent aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux cavaliers. Elles permettront le déplacement de la population locale mais également le développement du tourisme et des loisirs.

Le projet a également une portée environnementale avec des modes de déplacements alternatifs, afin de limiter au global dans le secteur les rejets en CO2, particules et dioxyde d'azote.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux s'étalera sur 8 mois pour la tranche ferme (première phase) et sur un territoire étendu.

Les travaux consisteront principalement en l'élargissement des chaussées existantes et l'aménagement des accotements. Des travaux préparatoires, de terrassements, de démolition générale et de revêtements de surface seront donc réalisés.

Les revêtements utilisés seront le stabilisé renforcé pour les tronçons hors agglomération, l'enrobé pour les tronçons sur chaussée en agglomération.

La voie de circulation douce coupe certaines intersections de voies existantes ainsi que des entrées privées ou traverse des ponts. Ceci induira des aménagements ponctuels et, notamment en ce qui concerne le franchissement de la RN4 par la liaison O3, et le franchissement du carrefour du pont de Belle-Croix, par la liaison G2 (RD471 et voies SNCF). Une passerelle sera notamment réalisée au droit du ru de la Ménagerie à Lésigny, sans exhaussement du sol dans le lit majeur et sans impact sur le lit mineur, le profil en travers de la berge et la luminosité.

Une signalisation horizontale et verticale sera mise en place sur l'ensemble des liaisons douces.

Des barrières ou haies seront aménagées afin de séparer les espaces chaussée/pistes/trottoirs.

L'éclairage public pourra être amélioré ponctuellement en fonction de l'existant.

Enfin, une adaptation du réseau d'eaux pluviales pourra également être effectuée ponctuellement : redimensionnement des fossés afin d'accueillir les eaux pluviales de la voirie nouvellement créée, busage en cas de réalisation de la piste cyclable sur un fossé existant, création de grilles ou avaloirs, etc.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parcours sera composé de tronçons de largeur 3.00 m (bidirectionnel), ponctuellement de largeur réduite 2.00 m (bidirectionnel) sur une courte distance en cas d'obstacles, de largeur 2.00 m (unidirectionnel), et de largeur 1.50 m (bande cyclable unidirectionnelle en milieu urbain). Il assurera la circulation de tout engin non motorisé.

Le projet permet de relier les communes et de constituer un réseau cohérent de voies de circulation douce. Il offre aux usagers des aménagements sécurisés adaptés en fonction du contexte ainsi qu'une continuité de parcours.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le cas échéant :

Autorisation de défrichement

Déclaration préalable de travaux concernant les murs et clôtures contribuant au paysage et d'intérêt architectural

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Pistes cyclables sur accotement / trottoir	28450 m2 (9650 ml ; 2 ou 3 m de large)
Pistes cyclables sur sentier existant	6930 m2 (2310 ml ; 3 m de large)
Bandes cyclables sur chaussées existantes	3600 m2 (2400 ml ; 1,5 m de large)
Passage souterrain	100 m2 (40 ml ; 2 ou 3 m de large)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lésigny, Férolles-Attilly, Ozoir-la-Ferrière, Gretz-Armainvilliers, Tourman-en-Brie, Servon, Roissy-en-Brie

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Limite Nord (Ozoir-la Ferrière) :
 Lat. : 48° 46' 28.94'' N
 Long. : 2° 39' 53.56'' E

Limite Sud-Est (Tournan-en-Brie) :
 Lat. : 48° 44' 19.64'' N
 Long. : 2° 45' 41.21'' E

Limite Sud-Ouest (Lésigny/Servon)
 Lat. : 48° 43' 40.92'' N
 Long. : 2° 35' 57.76'' E

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

Lésigny
 Férolles-Attilly
 Servon
 Ozoir-la-Ferrière
 Gretz-Armainvilliers
 Tourman-en-Brie

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les voies de liaisons douces existantes à relier sur le territoire de la Communauté de Communes s'insèrent dans un maillage départemental, régional et national. Elles sont majoritairement constituées de pistes de 3 m de large en agglomération, le revêtement utilisé étant l'enrobé.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 : 110001182 : Forêts d'arnainvilliers et de ferrières 110020154 : Forêts de la lechelle et de coubert
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement des grandes infrastructures routières relevant de l'Etat dans le département de Seine et Marne : Routes nationales non concédées : Liaison Lésigny / Servon le long de la N104, traversée de la N4 à Ozoir-la-Ferrière Réseau routier départemental : Traversée de la D471 à Ozoir-la-Ferrière Réseau ferré de France : Traversée de la ligne 1000 à Gretz-Arnainvilliers
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zones humides : Férolles-Attilly (bourg, au droit du ru du Réveillon) => enveloppe d'alerte 1 et 2 Lésigny (Le Clos Prieur, Domaine de Villarceau, au droit du ru de la Ménagerie) => enveloppe d'alerte 2 Le projet est soumis au règlement du SAGE Yerres qui a pour objectif la protection des zones humides. Le projet respecte ce règlement.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPR Retrait gonflement des argiles prescrit sur les communes de Ozoir-la-Ferrière, Lésigny, Férolles Attilly et Servon : Aléa fort entre Ozoir-la-Ferrière et Lésigny, à Férolles-Attilly (bourg) et à Touman-en-Brie (bourg). Un PPRT existe sur la commune de Touman-en-Brie, il est situé autour du site de Brenntag à l'est de la commune de Touman-en-Brie et ne concerne donc pas le projet.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Zone de répartition des eaux souterraines sur la totalité du territoire : 03001 Ablon 03006 Champigny</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Parc et Château du domaine Pereire dont l'emprise est située au niveau la traversée de la D471 à Ozoir-la-Ferrière</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de voiries et structures implique d'abord des excavations et des déblais évacués en décharges agréées ou sites de revalorisation de matériaux, compensées par un apport de matériaux pour la constitution de structures et revêtements pour les voies créées --> bilan ressources nul
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de voiries et structures implique d'abord des excavations et des déblais évacués en décharges agréées ou sites de revalorisation de matériaux, compensées par un apport de matériaux pour la constitution de structures et revêtements pour les voies créées --> bilan ressources nul
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse un corridor alluvial multi-trames au niveau du Petit Parc de Férolles-Attilly. La voie de circulation douce empruntera le sentier existant et sera aménagée au niveau du terrain naturel afin de limiter les impacts du projet. Il coupe également un corridor arboré (Ozolr-la-Ferrière et Gretz-Armainvilliers) ainsi qu'un corridor herbacé (Tourman-en-Brie). Les voies de circulation douce longeant les routes existantes, leur impact sera négligeable et leur aménagement veillera à respecter les corridors au même titre que les routes déjà en place. De plus, ces voies n'autoriseront pas l'accès aux véhicules motorisés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 2: voies liaison douce longeant les routes existantes avec interdiction d'accès aux véhicules motorisés -> impact négligeable. ZH à Férolles-Attilly au droit du ru du Réveillon : recalibrage de sentier existant au niveau du terrain naturel avec interdiction d'accès aux véhicules motorisés -> impact limité. ZH à Lésigny (au droit du ru de la Ménagerie) : réalisation d'une passerelle sur pilotis pour éviter les destructions -> impact limité. Site Inscrit : impact limité, réaménagement du passage souterrain existant et recalibrage de sentier existant
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit d'utiliser un sentier existant au sein d'un espace boisé classé (EBC) au Nord de Férolles-Attilly. L'élargissement du sentier ne nécessitera pas de défrichage (interdit au sein d'un EBC) et ne modifiera pas l'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par un aléa moyen à fort de « retrait/gonflement des argiles » et par un risque de remontées de nappes qui seront pris en compte sur toutes les zones concernées notamment dans les types de matériaux et d'aménagements mis en place.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des nuisances classiques liées aux déplacements des véhicules de chantier durant la phase travaux. En phase d'exploitation, seuls des engins non motorisés se déplaceront sur les voies nouvellement créées.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase de travaux pourra être source de bruit mais les nuisances seront temporaires. Les voies de circulation créées étant pour des engins non motorisés, le projet n'engendrera pas de nuisances sonores dans sa phase d'exploitation. Les liaisons douces seront concernées par des nuisances sonores liées aux infrastructures routières existantes (cf. PPBE).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase de travaux pourra être source de vibrations, les nuisances seront ainsi temporaires.</p> <p>Les voies de circulation étant créées pour des engins non motorisés, le projet n'engendrera pas de vibrations dans sa phase d'exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des émissions lumineuses liées à l'éclairage de la voirie nouvellement créé. Elles constitueront généralement une amélioration de l'éclairage existant, les nuisances seront donc limitées.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera un rejet supplémentaire d'eaux pluviales de par l'imperméabilisation du sol liée à la voie créée. Les eaux pluviales seront rejetées dans les réseaux existants au niveau de la voirie en agglomération ou dans les fossés hors agglomération, les impacts seront donc limités.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Cf. rejets liquides ci-dessus</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera, pendant le chantier uniquement, la production de déchets classiques dont les filières de tri, évacuation et traitement seront maîtrisées pendant la phase chantier (déchets inertes).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'évacuation et le traitement des déchets de chantier se fera en filière spécifique (décharges agréées).
 L'imperméabilisation des sols liée aux pistes cyclables et liaisons douces impliquera le redimensionnement de certains fossés (collecte et infiltration) et canalisations afin de réduire l'impact des ruissellements sur le milieu.
 La création des voies de circulation douces sera adaptée aux voies existantes, notamment en ce qui concerne l'éclairage et l'aménagement ; afin de réduire les impacts éventuels liés aux émissions lumineuses et sur le volet paysager (adaptation du revêtement à la localisation en agglomération et hors agglomération).
 De même, les matériaux utilisés dans la construction des voies seront adaptés en fonction de la structure du sol et du milieu naturel (structure drainante en zone humide par exemple).
 Les techniques de construction seront adaptées et les vibrations seront privilégiées aux heures de pleine journée afin de limiter les nuisances liées à la phase chantier.
 Les réalisations dans les zones humides et sites classés seront effectuées de sorte à éviter / réduire les impacts : passerelle au-dessus du ru sera constituée d'une seule travée reposant sur deux culées construites au-delà de la berge, élargissement de sentier existant ou réaménagement en lieu et place de sentiers/voies déjà existants.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

NON : De manière générale, les incidences de ce projet de liaisons douces sont mineures puisqu'il concerne la réalisation de voies de 3 m de large maximum, les voies constituant majoritairement de simples bandes tracées sur la chaussée existante. De plus, l'aménagement de ces voies est adapté aux infrastructures routières existantes et ne traverse que peu de zones libres d'urbanisation.

Le projet traverse plusieurs zones ou espaces protégé(e)s telles que les ZNIEFF, espaces boisés classés, site inscrit et zone humide mais prévoit uniquement un élargissement des accotements ou sentiers existants et ainsi un impact limité sur ces zones.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Dossier de faisabilité

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

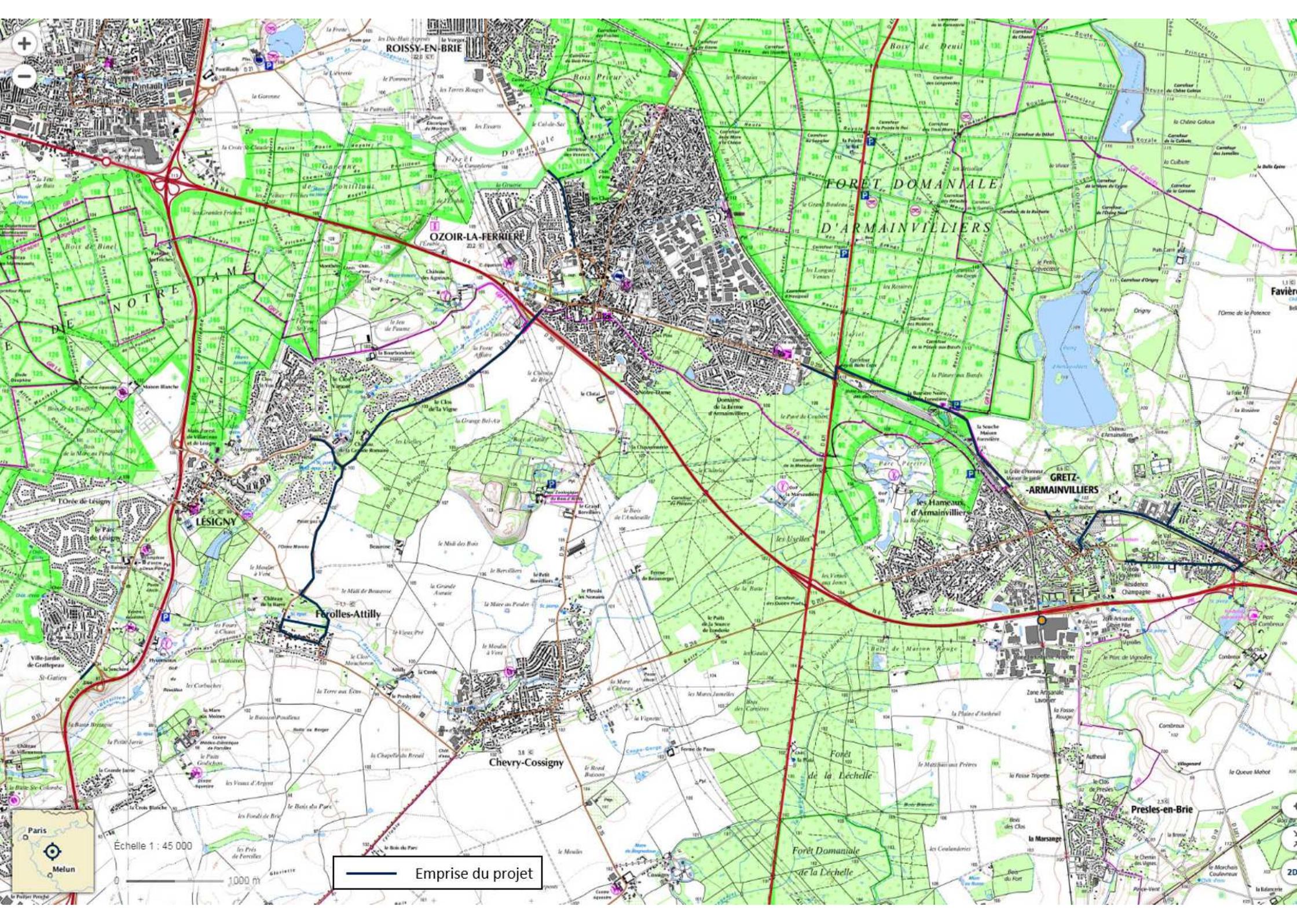
Ozair-la-Feuillée

le

11/02/2019

Signature





Emprise du projet

Echelle 1 : 45 000





Photo 1

Photo 3

Photo 2

Photo 4

Photo 5

Photo 6

Photo 7

Photo 8

Photo 9

Photo 10

Photo 11

Photo 12

Echelle 1 : 40 000

0 500 m

















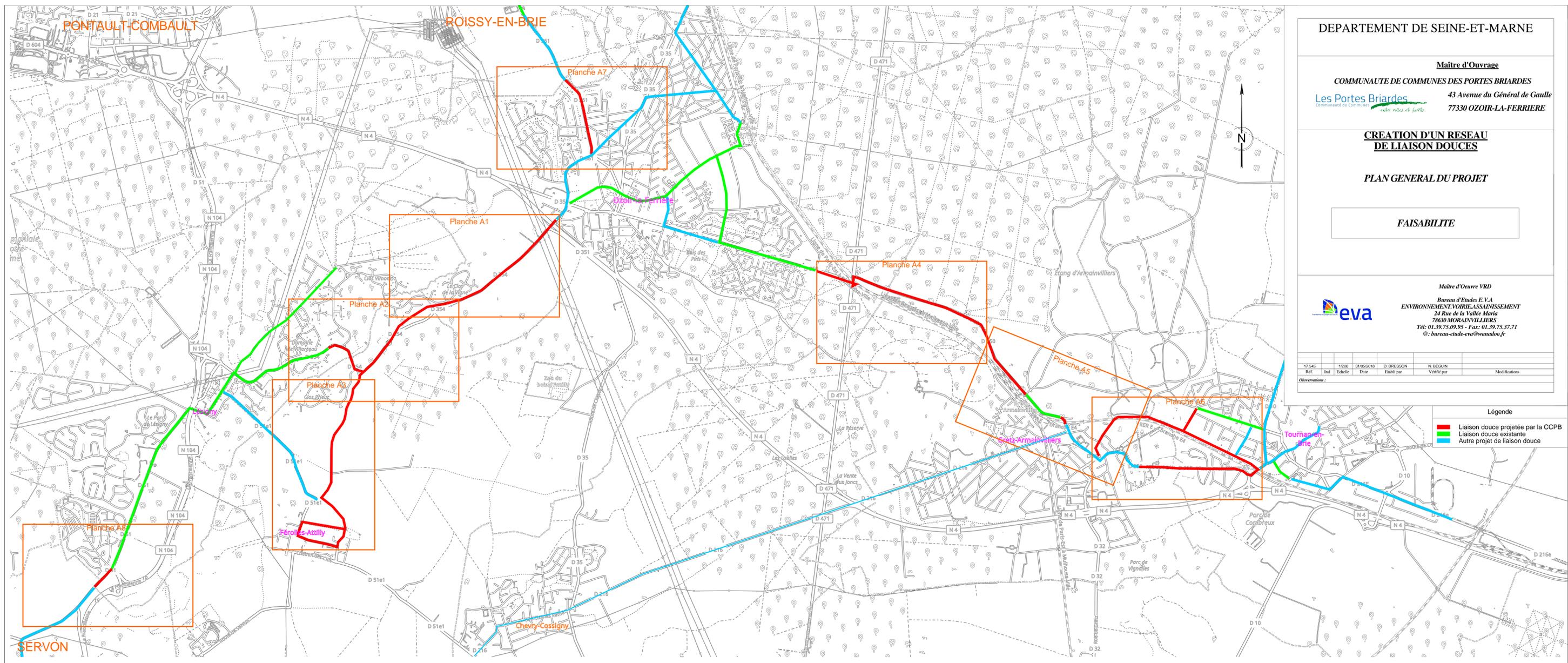












DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Maître d'Ouvrage
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES
 Les Portes Briardes
 Communauté de Communes
 43 Avenue du Général de Gaulle
 77330 OZOIR-LA-FERRIERE

**CREATION D'UN RESEAU
 DE LIAISON DOUCES**

PLAN GENERAL DU PROJET

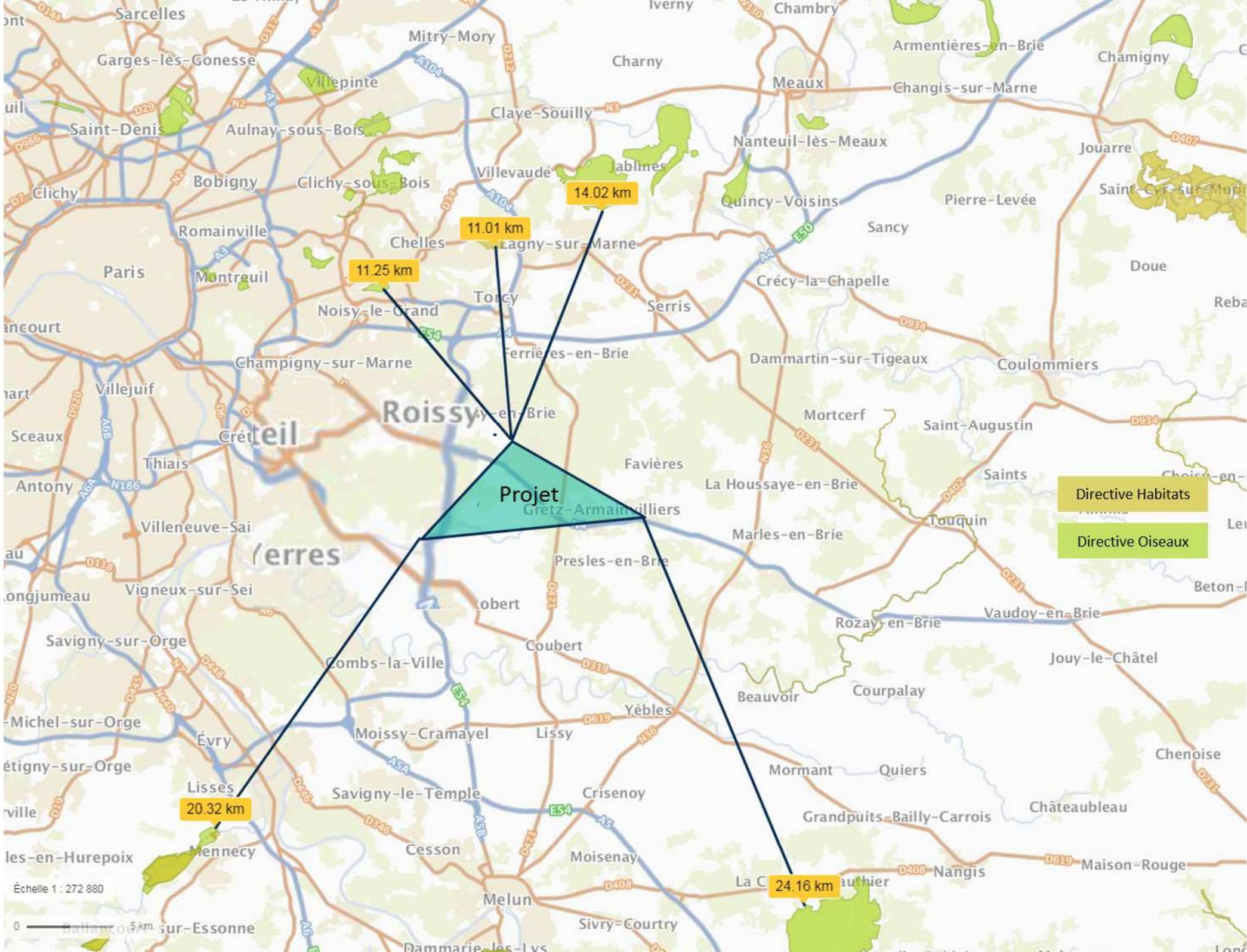
FAISABILITE

Maître d'Oeuvre VRD
 Bureau d'Etudes E.V.A
 ENVIRONNEMENT VOIRIE ASSAINISSEMENT
 24 Rue de la Vallée Maria
 78630 MORAINVILLIERS
 Tél: 01.39.75.09.95 - Fax: 01.39.75.37.71
 @: bureau-etude-eva@wanadoo.fr

17546	1/200	31/05/2018	D. BRESSION	N. BEGUIN	
Ref.	Ind	Echelle	Date	Elabli par	Vérifié par
Observations :					

Légende

- Liaison douce projetée par la CCPB
- Liaison douce existante
- Autre projet de liaison douce





NOTICE DE PRESENTATION

Projet Liaisons Douces – C.C. Portes Briardes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

NOTICE PRESENTATION

NOTICE PRESENTATION	1
I - PRESENTATION DU PROJET	3
II - LIAISON L2 (première phase).....	6
III - LIAISONS F1 & F2 (première phase)	8
IV - LIAISON L12 (première phase)	13
V - LIAISON T3 (première phase)	15
VI - LIAISON O3	20
VII - LIAISON G2	25
VIII - LIAISON O12	30
IX - ANNEXES	33
<i>PLAN GENERAL DU PROJET</i>	33
<i>TABLEAU DES PARCELLES POTENTIELLEMENT IMPACTEES PAR LE PROJET</i>	33
<i>PLANCHE A1- PLAN DE PRINCIPE OZOIR LA FERRIERE</i>	33
<i>PLANCHE A2 : PLAN DE PRINCIPE LESIGNY</i>	33

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

<i>PLANCHE A3 : PLAN DE PRINCIPE FEROLLES ATTILLY</i>	33
<i>PLANCHE A4 : PLAN DE PRINCIPE OZOIR LA FERRIERE / GRETZ-ARMAINVILLIERS</i>	33
<i>PLANCHE A5 : PLAN DE PRINCIPE GRETZ-ARMAINVILLIERS</i>	33
<i>PLANCHE A6 : PLAN DE PRINCIPE GRETZ-ARMAINVILLIERS / TOURNAN EN BRIE</i>	34
<i>PLANCHE A7 : PLAN DE PRINCIPE OZOIR LA FERRIERE / ROISSY EN BRIE</i>	34
<i>PLANCHE A8 : PLAN DE PRINCIPE LESIGNY / SERVON</i>	34

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

Le projet de liaisons douces de la Communauté de Communes des Portes Briardes (CCPB) a pour objet la réalisation de voies de circulations douces entre les différentes communes de la CCPB, suite à la proposition de schéma directeur intercommunal.

Les liaisons incluses dans le présent projet sont conçues de façon à s'intégrer dans la trame de liaisons douces existantes ou en projet (et portées par d'autres collectivités locales).

Ce document est rédigé dans le cadre d'une étude de faisabilité. Les détails techniques et fonciers du projet seront étudiés dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre lancée prochainement.

I - PRESENTATION DU PROJET

Les liaisons concernées par le présent projet sont :

- 1^{ère} phase

- **L2, Lésigny = 0.5 km ;**
- **F1 et F2, liaisons Lésigny / Férolles-Attilly = 3.2 km ;**
- **T3, liaison Gretz-Armainvilliers / Tournan en Brie = 3.2 km ;**
- **L12, liaison Lésigny / Servon = 0.4 km.**

- Phases suivantes

- **O3, liaison Ozoir la Ferrière / Lésigny = 2.7 km ;**
- **G2, liaison Ozoir la Ferrière / Gretz-Armainvilliers = 2.8 km ;**
- **O12, liaison Ozoir la Ferrière / Roissy en Brie = 0.9 km ;**

Le parcours sera composé de tronçons de largeur 3.00m (bidirectionnel), ponctuellement de largeur réduite 2.00m (bidirectionnel) sur une courte distance en cas d'obstacles, de largeur 2.00m (unidirectionnel), et de largeur 1.50m (bande cyclable unidirectionnelle en milieu urbain).

La voie de circulation douce coupe certaines intersections existantes ainsi que des entrées privatives ou traverse des ponts, qui seront gérées par des aménagements ponctuels et spécifiques détaillés ultérieurement, notamment en ce qui concerne le franchissement de la RN4 par la liaison O3, et le franchissement du carrefour du pont de Belle-Croix par la liaison G2 (RD471 et voies SNCF).

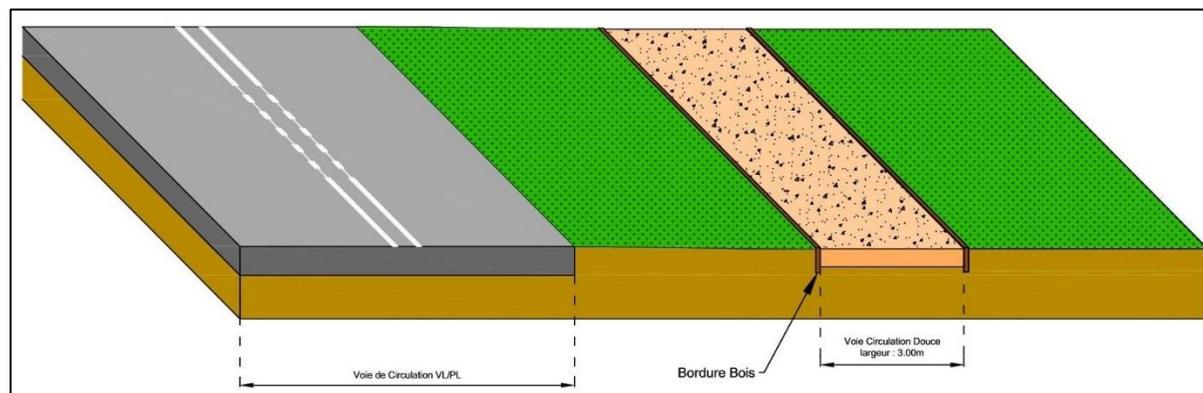
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

Certaines emprises nécessiteront le busage de fossé existant, y compris création d'avaloir ou grille. Une partie de ces fossés se situant sur emprise du conseil départemental, l'autorisation de celui-ci devra être accordée.

Les revêtements utilisés seront le stabilisé renforcé pour les tronçons hors agglomération, l'enrobé pour les tronçons sur chaussée en agglomération.



Coupe de Principe

REFERENTIEL TECHNIQUE

- Fiches Vélos du CERTU ;
- Guides Pratiques et Méthodologiques du CERTU.

MOBILIER

Deux types de mobiliers sont à prévoir dans le cadre de ce projet :

- Mobilier de sécurité (potelets, barrières, bandes podotactiles, panneaux de signalisation) aux intersections de la voie de circulation douce avec des voies véhicules ;
- Mobilier d'usages (stationnement cycles, panneaux d'indications) à proximité des équipements sportifs et de loisirs, écoles, collèges, lycées, mairies, commerces/centre-ville et gares.

ACQUISITIONS FONCIERES

Afin de réaliser la voie de circulation douce plusieurs acquisitions foncières devront être effectuées :

- sur parcelles agricoles ;
- sur parcelles boisées ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

-sur parcelle privative (Château Grande Romaine).

Un tableau, ci-joint, recense pour chaque liaison les parcelles voisines potentiellement à acquérir et précise la nature de leur occupation actuelle.

Les travaux de topographie et de bornage des terrains voisins potentiellement impactés seront réalisés ultérieurement

PROGRAMMATION

Les liaisons suivantes sont programmées (lancement des travaux) pour fin 2018 - début 2019 :

- L2, Lésigny = 0.5 km ;
- F1 et F2, liaisons Lésigny / Férolles-Attilly = 3.2 km ;
- L12, liaison Lésigny / Servon = 0.4 km.

Les autres liaisons seront réalisées ultérieurement

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

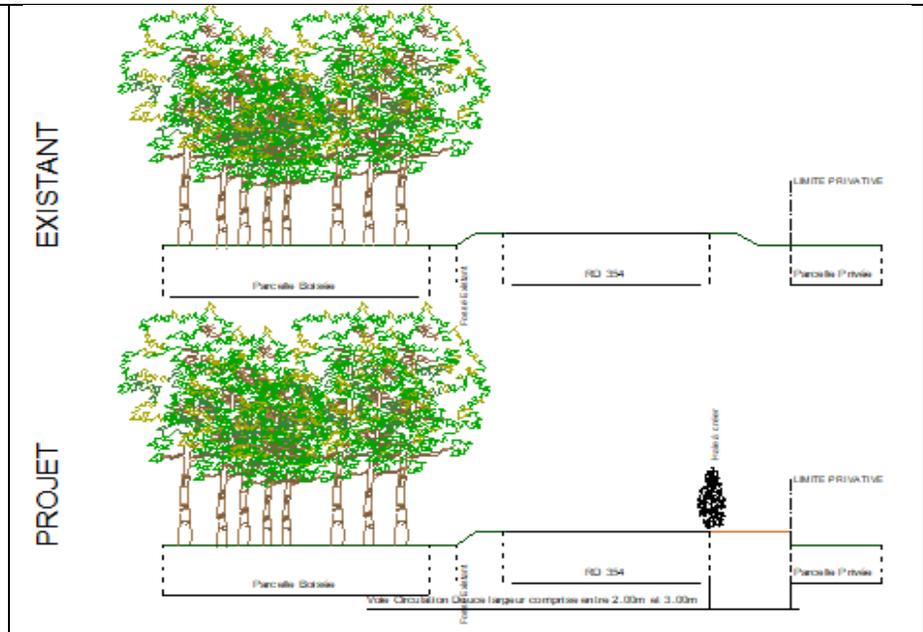
Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

II - LIAISON L2 (PREMIERE PHASE)

La liaison L2 est prévue en parallèle de la RD 354 :

- Depuis le Clos Prieur jusqu'à la piste existante Allée des Cavalières, le projet consiste en la réalisation d'une voie de circulation douce de 3.00m de largeur (réduite à 2.00m ponctuellement) sur l'accotement. Pour cela, il sera nécessaire de décaler la limite de propriété et clôture du Château de Grande Romaine, de réaliser une passerelle bois au droit du Ru de la Ménagerie et d'aménager et sécuriser le carrefour de l'Avenue du Château. Des aménagements tels que des haies seront mis en œuvre pour séparer physiquement la liaison douce de la chaussée, dans le respect des perspectives et du patrimoine voisin.



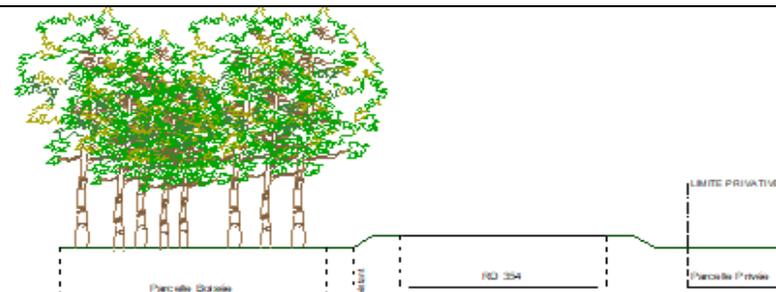
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

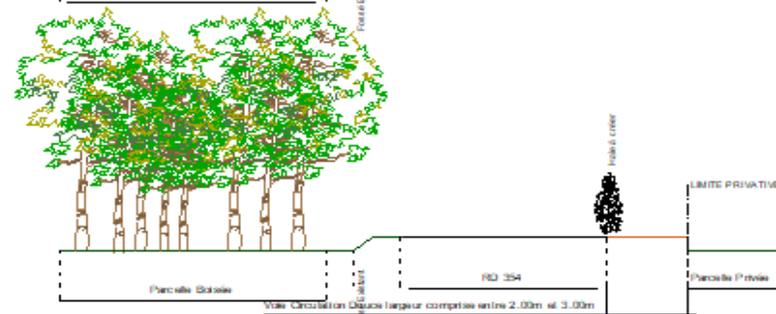
NOTICE DE PRESENTATION



EXISTANT



PROJET



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

III - LIAISONS F1 & F2 (PREMIERE PHASE)

Les liaisons F1 et F2 sont divisées en plusieurs zones :

- 1/ Au droit du Parc du Grand Romaine, une traversée de la RD354 sera à aménager et sécuriser. Cet aménagement sera conçu sur la base des recommandations des services du CD77.

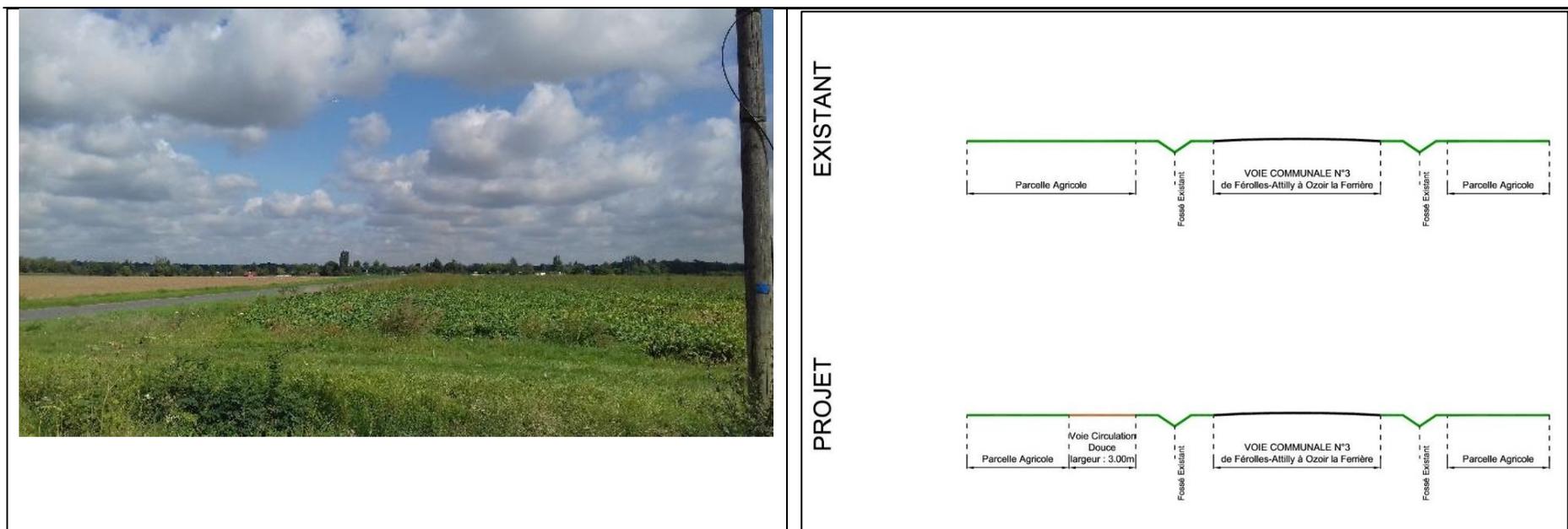


- 2/ Depuis le Parc du Grand Romaine jusqu'à l'intersection avec la RD51E1, le projet consiste en la réalisation d'une voie de circulation douce de 3.00m de largeur sur l'accotement en parallèle de la RD354 puis de la voie communale n°5, au-delà du fossé, sur les parcelles agricoles ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION



- 3/ Sur le Chemin du Parc, le projet consiste à réaliser une voie de circulation douce de 3.00m de largeur, par l'élargissement du chemin existant ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION



- 4/ Sur le Petit Parc, le projet consiste en la réalisation d'une voie de circulation douce de 3.00m de largeur en parallèle du Ru du Réveillon, par l'élargissement du chemin existant ;

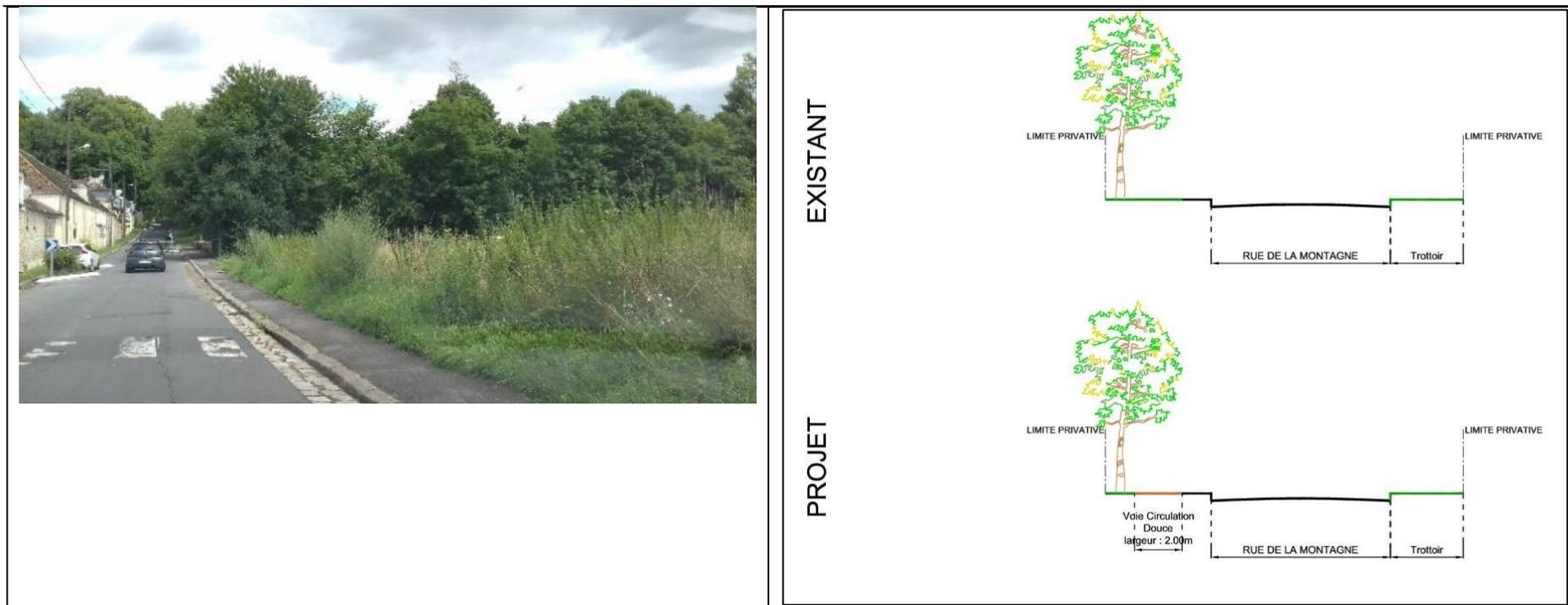


- 5/ Rue de la Montagne, du Petit Parc à Grande Rue, le projet consiste en la réalisation d'une voie de circulation douce de 3.00m de largeur (réduite à 2.00m ponctuellement) sur le trottoir, sans empiéter sur l'espace dévolu aux piétons ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION



- 6/ Grande Rue (zone 30), depuis la Rue de la Montagne à la Mairie, le projet consiste en la réalisation d'un marquage sur chaussée et signalisation pour mise en œuvre d'un contre-sens cyclable.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

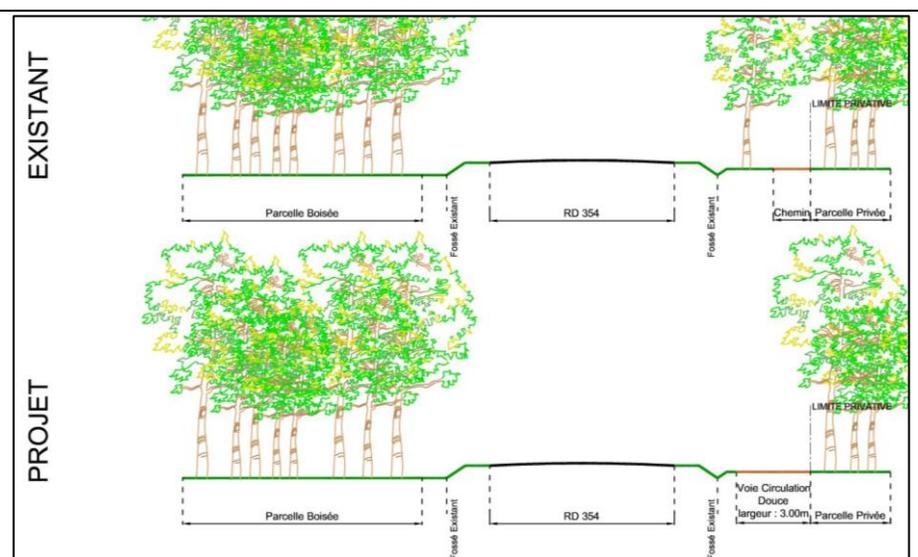
Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

IV - LIAISON L12 (PREMIERE PHASE)

La liaison L12 est prévue en parallèle de la RD51 :

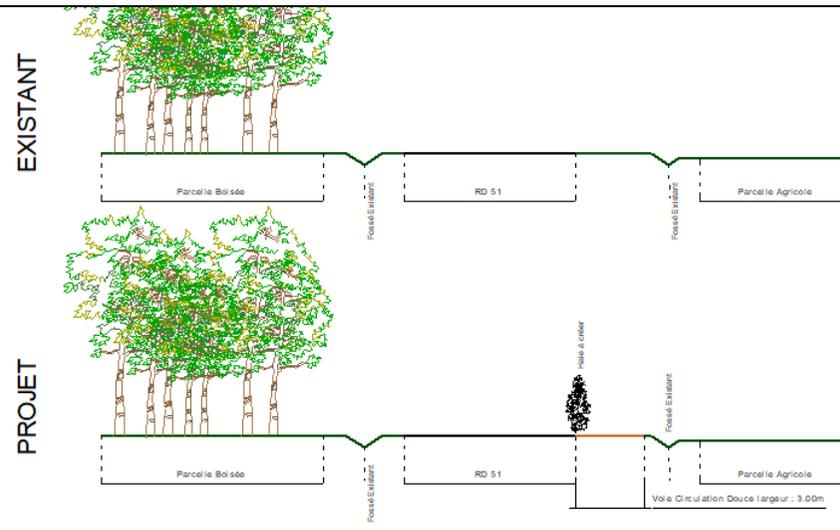
- Du giratoire Rue de Melun jusqu'à la limite communale, le projet consiste en la réalisation de voie de circulation douce de 3.00m de largeur sur l'accotement Nord-Ouest de la RD51. Une piste cyclable existe déjà jusqu'au giratoire en parallèle de l'Avenue des Hyverneaux. L'aménagement de cette section de voie sera calqué sur celui mis en œuvre par la CC de l'Orée de la Brie pour la liaison douce qu'elle va construire dans le prolongement de celle-ci, en direction de Servon.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

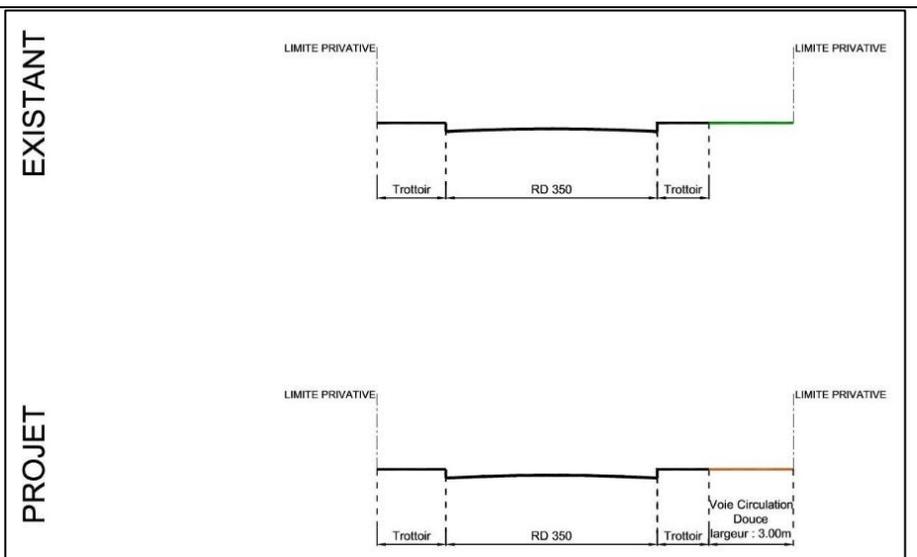
Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

V - LIAISON T3 (PREMIERE PHASE)

La liaison T3 est divisée en plusieurs zones :

- 1/ De la limite communale entre Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie jusqu'à la Gare de Tournan, le projet consiste la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3.00m de largeur sur trottoir (très large à cet endroit), une traversée de la RD350 sera à aménager et sécuriser ;

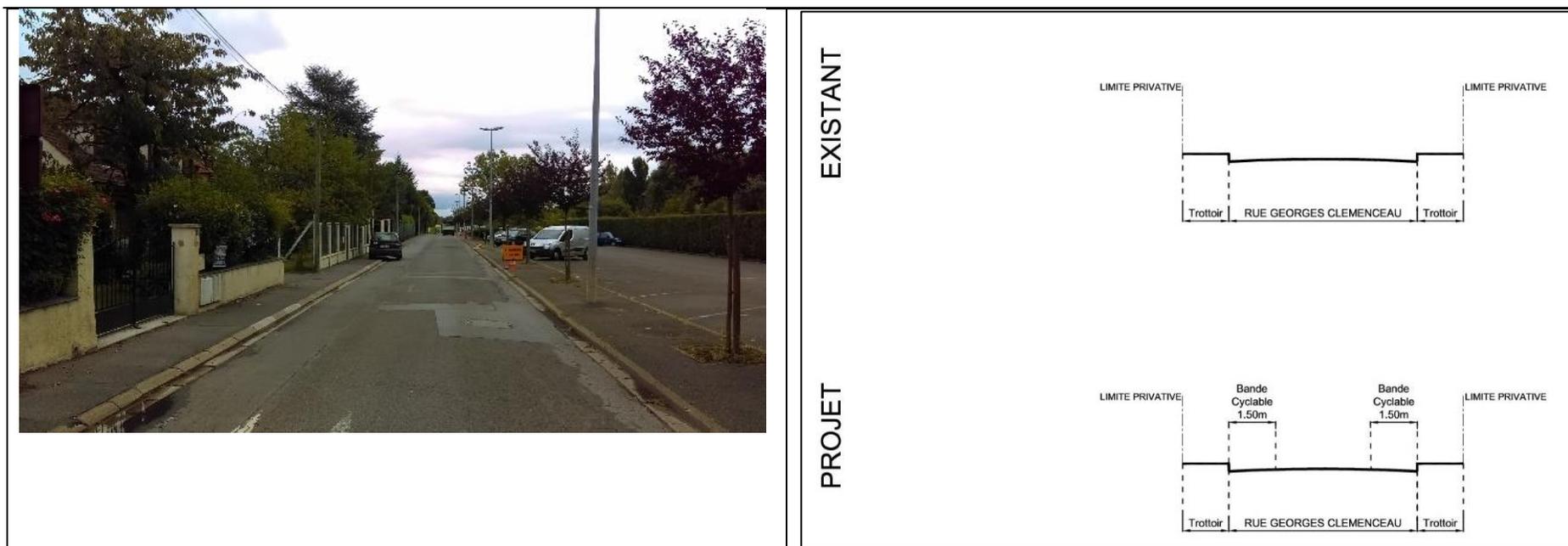


- 2/ De la Gare de Tournan jusqu'à l'Avenue du Général de Gaulle, le projet consiste en la réalisation de bandes cyclables sur chaussée de 1.50m de largeur sur la RD216E et la Rue Georges Clemenceau ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

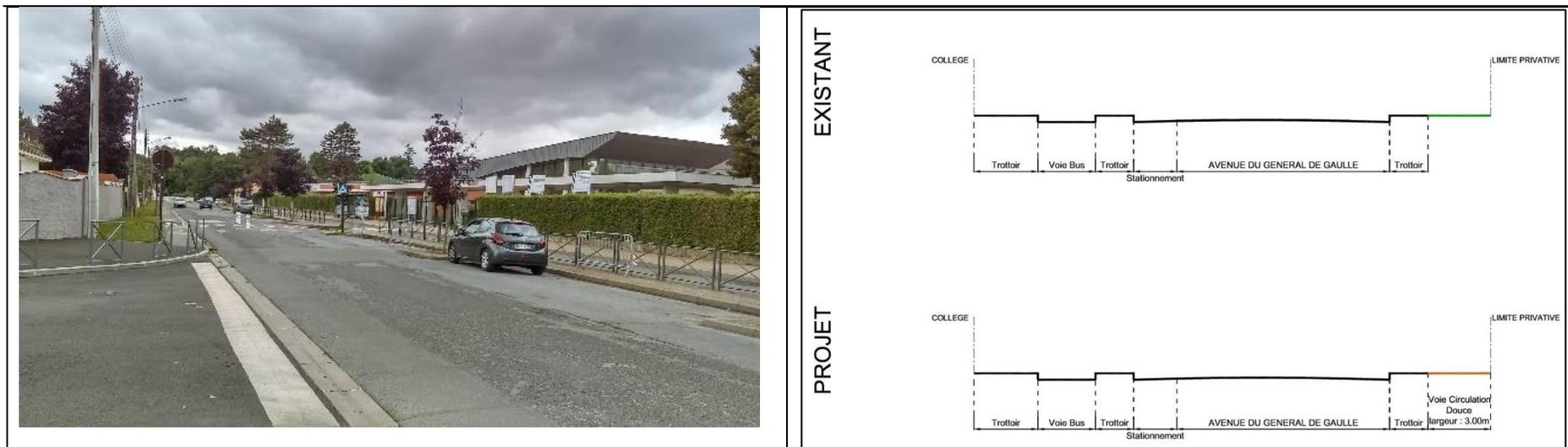


- 3/ Avenue du Général de Gaulle, le projet consiste en la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3.00m de largeur sur le trottoir pour se raccorder sur la piste existante Allée d'Armainvilliers ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

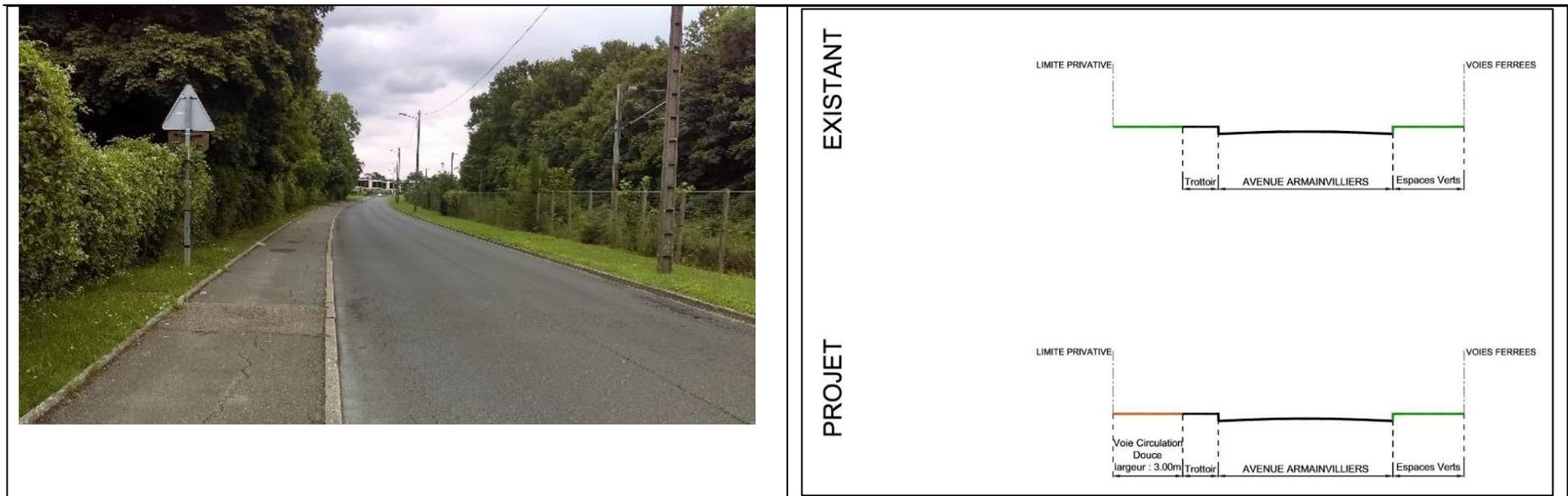


- 4/ Depuis l'Avenue du Général de Gaulle jusqu'à la traversée de voie ferrée et de l'Avenue d'Armainvilliers, le projet consiste en la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3.00m de largeur (réduite à 2.00m ponctuellement) sur le trottoir ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

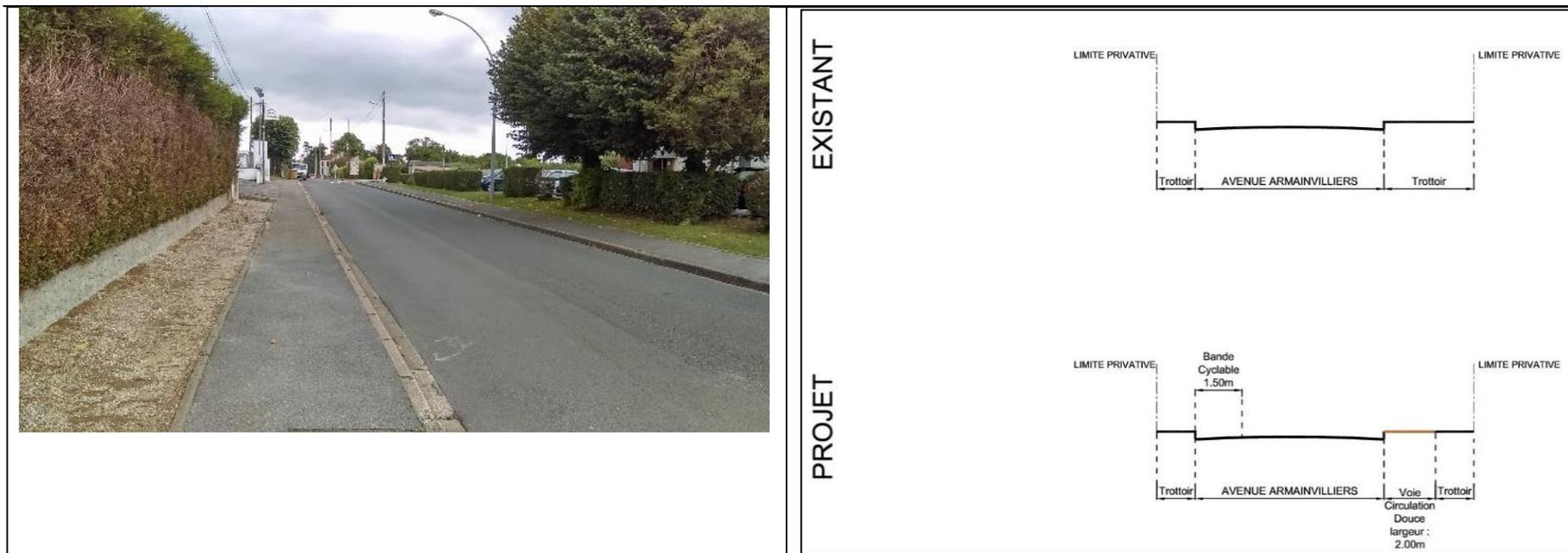


- 5/Depuis la traversée de voie ferrée et de l'Avenue d'Armainvilliers jusqu'à la Rue de Paris (RD350), le projet consiste en la réalisation d'une piste cyclable unidirectionnelle de 2.00m de largeur sur le trottoir de l'Avenue d'Armainvilliers d'une part et une bande cyclable de 1.50m de largeur sur chaussée d'autre part.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

VI - LIAISON O3

La liaison O3 est divisée en plusieurs zones en parallèle de la RD 354 :

- 1/ depuis Ozoir-la-Ferrière jusqu'au cimetière, le projet consiste en la réalisation de bandes cyclables sur chaussée de 1.50m de largeur de chaque côté de celle-ci. Le franchissement de la RN4 se fera sur le pont existant et la piste empruntera la périphérie extérieure du giratoire. Le franchissement du pont fera l'objet, ultérieurement, d'une étude particulière pour optimiser l'implantation de la liaison douce par rapport aux autres usages (piétons et véhicules) en limitant le niveau d'investissement.



- 2/ depuis le cimetière jusqu'au Clos de la Vigne, le projet consiste en la réalisation d'une voie de circulation douce de 3.00m de largeur sur les parcelles agricoles bordant la RD351 ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION



- 3/ au droit du Clos de la Vigne, le projet consiste en la réalisation d'une voie de circulation douce de 3.00m (réduite à 2.00m ponctuellement) de largeur sur l'accotement de la route départementale. Celui-ci devra être remblayé en partie et des ouvrages de soutènements devront être mis en œuvre pour la réalisation de la voie. Le fossé existant à l'emplacement de la future liaison douce sera remplacé par un ouvrage d'infiltration enterré sous celle-ci, afin de maintenir l'intégrité du fonctionnement du dispositif d'assainissement de la chaussée. La liaison douce sera séparée de la chaussée par un obstacle physique, tel qu'une haie ou exceptionnellement une glissière béton.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION



- 4/ depuis le Clos de la Vigne jusqu'à l'école des Clos de Romaine, le projet consiste en la réalisation d'une voie de circulation douce de 3.00m de largeur à travers la zone boisée, à l'emplacement d'un sentier existant. Ponctuellement, la voie empruntera des ponceaux existants qui devront être repris et élargis ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

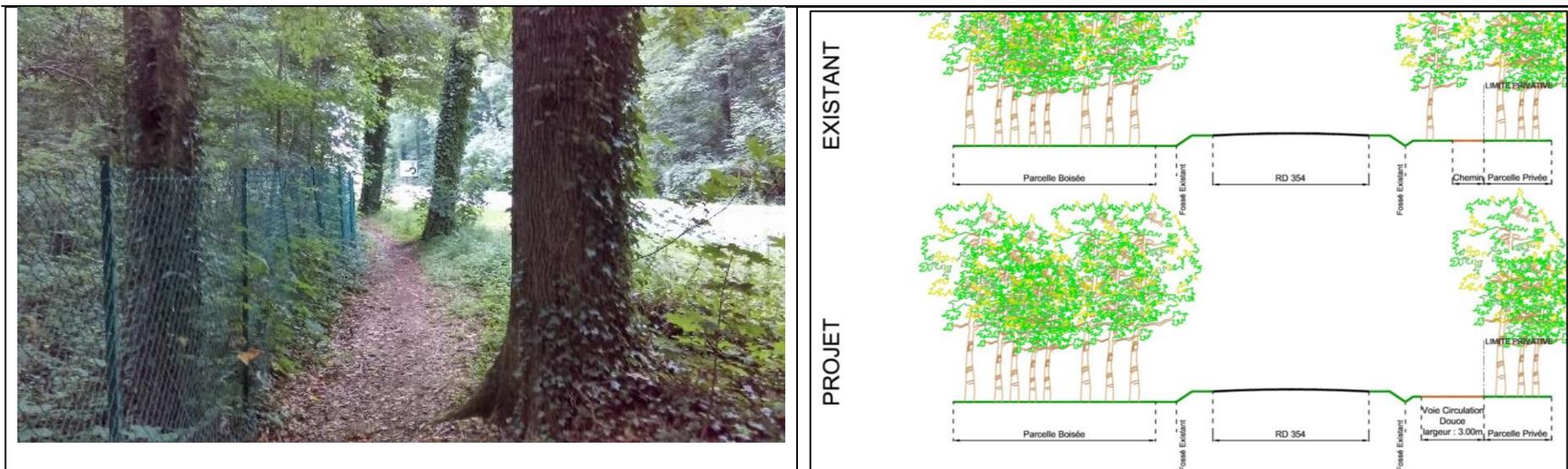


- 5/ depuis l'école des Clos de Romaine jusqu'au Clos Prieur, le projet consiste en la réalisation d'une voie de circulation douce de 3.00m de largeur en parallèle du fossé longeant la RD354. Pour cela, il sera nécessaire de décaler la limite de propriété et clôture du Château de Grande Romaine.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

VII - LIAISON G2

La liaison G2 est divisée en plusieurs zones :

- 1/ Depuis le Rond-Point de l'Europe (Ozoir) jusqu'à la RD471, le projet consiste en la réalisation d'une voie de circulation douce de 3.00m de largeur sur l'accotement et descend sur le chemin d'exploitation SNCF. Une étude particulière sera menée pour assurer l'insertion de la liaison douce tout en conservant les arbres d'alignement ;



- 2/ passage sous la RD471 par le passage inférieur existant, qui devra être réaménagé et éclairé

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION



- 3/ Remontée vers la RD471 par le chemin forestier (quelques centaines de mètres) qui sera élargi si nécessaire et réaménagé



- 4/ Traversée de la voie ferrée sur l'accotement « est » du pont portant la RD471. Une étude particulière sera menée par assurer la bonne insertion de cet aménagement vis-à-vis du trafic et en veillant à conserver la possibilité de franchissement par les piétons. Il convient de noter qu'il n'existe que peu de franchissements de la voie-ferrée dans ce secteur. Par ailleurs, l'intersection dite du « Pont de Belle-

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

Croix » est inscrite au « plan route » porté par la région Ile de France. Le projet d'aménagement pourra donc être amendé pour tenir compte des travaux routiers projetés dans ce secteur.

- 5/ voie de circulation douce sur l'accotement sud de la RD350 jusqu'à la gare de Gretz-Armainvilliers



- 6/ Traversée de chaussée en arrivant sur la gare de de Gretz Armainvilliers

--	--

- 7/ Voie de circulation douce sur l'accotement nord de la RD350 jusqu'au raccordement avec la piste cyclable existante.

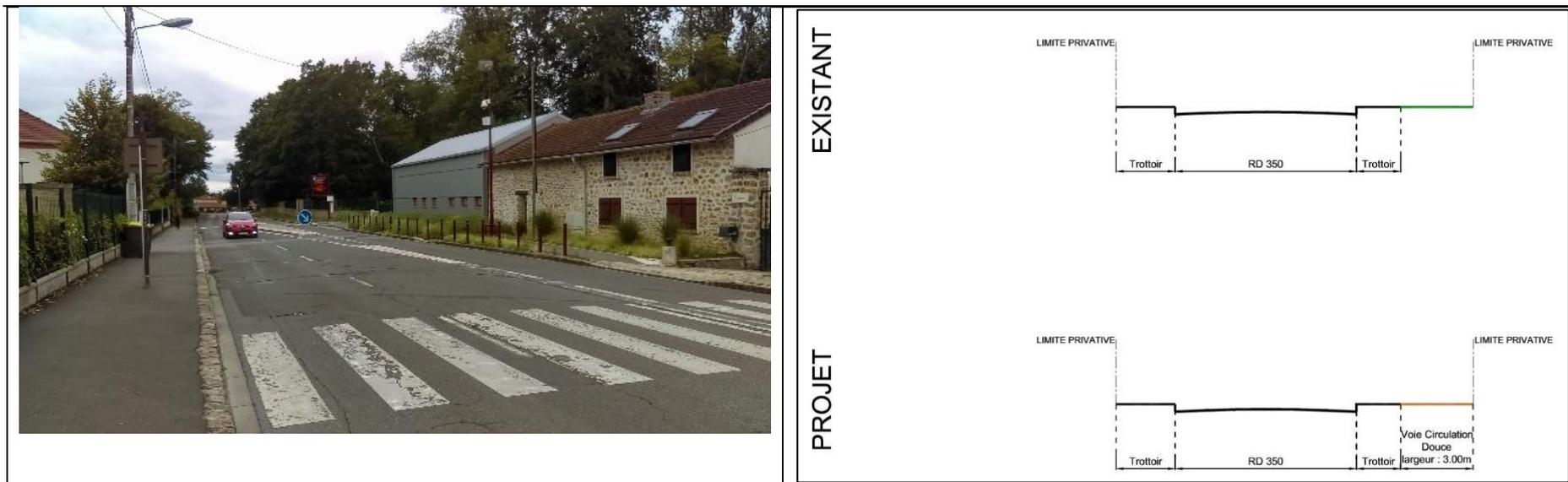
--	--

- 8/ Depuis le passage à niveau jusqu'au droit du collège Hutinel, la création de la liaison douce sera faite sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Gretz-Armainvilliers, dans le cadre de son contrat triennal de voirie.
- 9/ Du droit du collège Hutinel jusqu'à la limite communale entre Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie, le projet consiste en la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3.00m de largeur sur trottoir.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

VIII - LIAISON 012

La liaison 012 est prévue en parallèle de la RD361 :

- Du Rond-Point d'Esposende jusqu'à la limite communale, le projet consiste en la réalisation de voie de circulation douce de 3.00m de largeur sur l'accotement Ouest de la Route de Roissy (RD361). La mise en place de rondins bois sur emprise talutée existante est nécessaire par endroit pour obtenir la largeur de 3.00m. Une réduction de largeur de voie de circulation douce est nécessaire au droit des n° 18 et 20.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

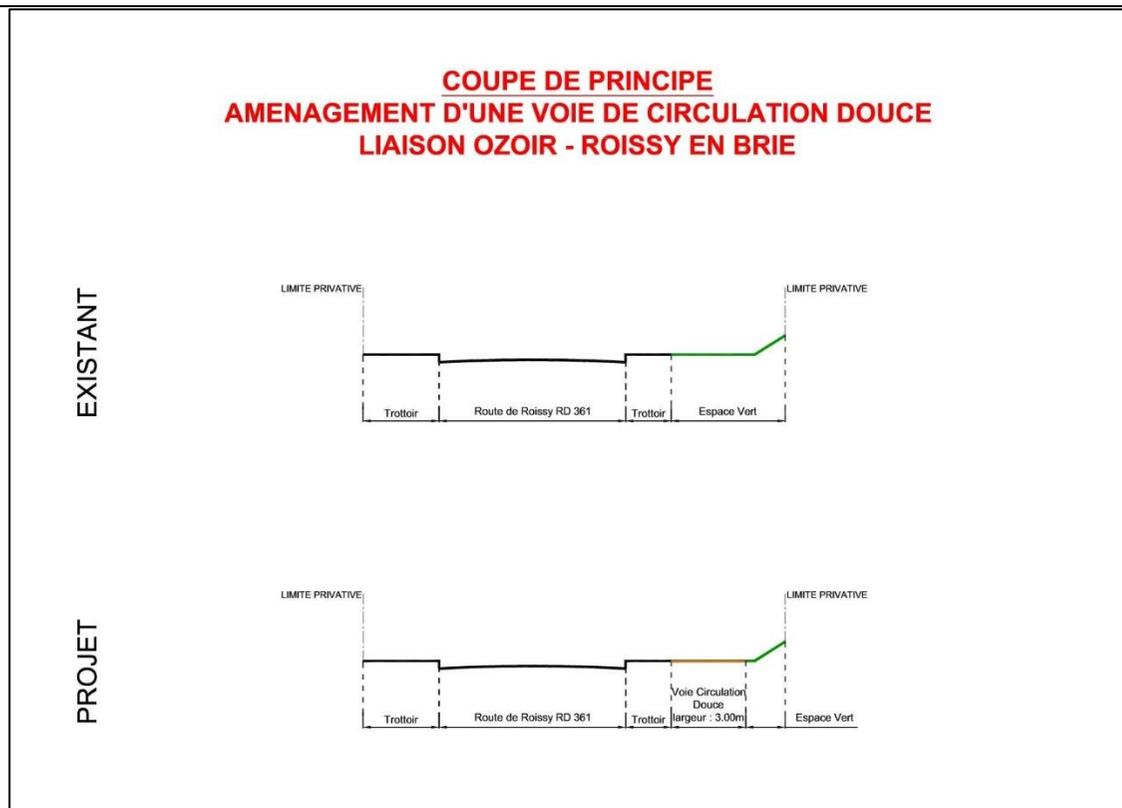
NOTICE DE PRESENTATION



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

IX - ANNEXES

[PLAN GENERAL DU PROJET](#)

[TABLEAU DES PARCELLES POTENTIELLEMENT IMPACTEES PAR LE PROJET](#)

[PLANCHE A1- PLAN DE PRINCIPE OZOIR LA FERRIERE](#)

[PLANCHE A2 : PLAN DE PRINCIPE LESIGNY](#)

[PLANCHE A3 : PLAN DE PRINCIPE FEROLLES ATTILLY](#)

[PLANCHE A4 : PLAN DE PRINCIPE OZOIR LA FERRIERE / GRETZ-ARMAINVILLIERS](#)

[PLANCHE A5 : PLAN DE PRINCIPE GRETZ-ARMAINVILLIERS](#)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES

Projet de Liaisons Douces

NOTICE DE PRESENTATION

PLANCHE A6 : PLAN DE PRINCIPE GRETZ-ARMAINVILLIERS / TOURNAN EN BRIE

PLANCHE A7 : PLAN DE PRINCIPE OZOIR LA FERRIERE / ROISSY EN BRIE

PLANCHE A8 : PLAN DE PRINCIPE LESIGNY / SERVON